



## Retraite progressive et disponibilité

-----  
Par Kumiko

Bonjour

Est il possible d être en retraite progressive a 50% travail et 50% retraite et demander à bénéficier d une disponibilité sur les 50% de travail

Sans perdre les droits a la retraite progressive

Merci pour votre réponse, cordialement

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Kumiko,

Ce dispositif est renseigné ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12842]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12842  
[/url]

-----  
Par Kumiko

Bonsoir

Je vous remercie pour votre réponse

Ma question porte sur le cumul retraite progressive et disponibilité

Être en disponibilité sur la partie travail de la retraite progressive

Avec mes remerciements cordialement

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Kumiko,

La notion de mise en disponibilité s'applique à la fonction publique.

Si vous vous mettez en disponibilité, vous renoncez en même temps à votre salaire et à votre retraite.

A priori, il n'existe pas de "demi-disponibilité".

Sauf erreur ou omission.

-----  
Par Kumiko

Bonjour

Merci pour votre réponse

Bonne réception

Cordialement